

**PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
du 19 février 2019**

L'an deux mille dix-neuf, le dix-neuf février, le Conseil Municipal de la Commune de Marsat dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques VIGNERON, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 14
Date de convocation du Conseil Municipal : 12 février 2019

PRESENTS: MM Mmes VIGNERON MEDARD ANNETON GUILHEN GACON STRIFFLING
BARTHELEMY FATIEN ESTAY THOUVENIN VEYLAND GROSSHANS

ABSENTS : Mme DUMERY M POULET

Madame Monique ANNETON a été désignée secrétaire de séance

ORDRE DU JOUR :

1/ Délibération n°2019- 06

FIC 2019 – Demande d'aide financière pour extension et réhabilitation du bâtiment de la mairie

2/ Délibération n°2019- 07

Contrôle des réseaux après travaux rue de la Treille et rue de la grande Fontaine : choix du prestataire

3/ Délibération n°2019- 08

Balayage des voies publiques – Convention avec la Semerap

4/ Délibération n°2019- 09

Epf Smaf : Demande d'avenant à la mise à disposition initiale de la propriété 2 rue du Plot pour usage par des tiers

5/ Délibération n°2019- 10

Périscolaire 2018/2019 – Convention pour l'initiation au tennis

6/ Délibération n°2019- 11

Participation citoyenne – Lancement de la démarche

7/ Délibération n°2019- 12

Représentation théâtrale du 13 avril 2019 – Prix du billet

8/ Délibération n°2019- 13

Autorisation de dépenses d'investissement avant le vote des budgets primitifs

Questions diverses

1/ Délibération n°2019- 06

FIC 2019 – Demande d'aide financière pour extension et réhabilitation du bâtiment de la mairie

Monsieur le Maire rappelle le projet d'extension du bâtiment de la mairie consistant en la construction d'une nouvelle salle du conseil municipal /salle des mariages, ses annexes et voies de circulation ainsi que la mise en accessibilité des services d'accueil de la mairie

Le coût global prévisionnel des travaux, maîtrise d'œuvre et frais divers compris s'élève à 483 690 €HT soit 580 428 €TTC

Le conseil municipal,

Ouï cet exposé, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents

- DECIDE la réalisation des travaux ci-dessus détaillés
- ACCEPTE le montant des travaux soit 483 690 €HT soit 580 428 €TTC
- CHARGE Monsieur le Maire de solliciter une aide financière auprès des services du Département au titre du FIC programme 2019
- CHARGE Monsieur le Maire de lancer la consultation des entreprises

2/ Délibération n°2019- 07

Contrôle des réseaux après travaux rue de la Treille et rue de la grande Fontaine : choix du prestataire

Les travaux de réseaux des rues de la Treille et de la Grande Fontaine étant achevés, il convient de procéder aux contrôles obligatoires tels que contrôle de compactage des tranchées, inspection télévisée et tests d'étanchéité du réseau eaux usées.

Les offres sont les suivantes :

SOL SOLUTION : 1 080.75 €HT/1 296.90 €TTC

SUEZ : 1 086.65 € HT/1 303.98 €TTC

Le Conseil Municipal, ouï cet exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- RETIENT l'offre de la société SOL SOLUTION pour réaliser les contrôles des réseaux des rues de la Treille et de la Grande Fontaine pour un montant de 1 080.75 €HT soit 1 296.90 €TTC
- dit que les crédits sont inscrits en restes à réaliser du budget annexe 2018 de la commune

3/ Délibération n°2019- 08

Balayage des voies publiques – Convention avec la Semerap

En raison de son statut de membre du Conseil d'Administration et de Vice-Président de la Semerap, Monsieur Alain Guilhen, adjoint au maire, informe l'assemblée qu'il ne participera ni au débat, ni au vote pour cette question.

Monsieur le Maire explique qu'il est nécessaire de réviser la convention de balayage des rues établie avec la Semerap afin d'intégrer les nouvelles longueurs de voies balayées par la grosse balayeuse ainsi que les rues du centre bourg seulement accessibles avec une petite balayeuse.

Synthèse de la nouvelle convention de balayage :

Longueur des voies balayées: 10 089 ml (grosse balayeuse) + 585 ml (petite balayeuse)

Périodicité : 3 balayages annuels

Kilométrage annuel balayé : 60.534 km (grosse balayeuse) + 3.510 km (petite balayeuse)

Coût annuel : 4 510 €HT soit 4 961 € TTC (TVA 10%)

Le Conseil Municipal ouï cet exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- VALIDE les termes du projet de convention de balayage établi entre la commune de Marsat et la Semerap,

- CHARGE Monsieur le Maire de signer ladite convention
- DIT que la dépense sera imputée à l'article 611 du budget de fonctionnement de la commune

Madame Marie-Noëlle Estay, Conseillère Municipale, fait remarquer que le balayage de l'impasse des Jardins n'est pas prévu à la convention de balayage. Monsieur le Maire indique que les voies non prévues pourront faire l'objet d'un avenant à la convention après étude de la faisabilité du balayage.

4/ Délibération n°2019- 09

Epf Smaf : Demande d'avenant à la mise à disposition initiale de la propriété 2 rue du Plot pour usage par des tiers

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la propriété sise 2 rue du Plot acquise par « l'Epf Smaf » pour le compte de la commune a été mise à disposition par convention pour que soient effectués des travaux de mise en sécurité.

L'association Société des Amis de Marsat (SAM) se proposant de réaliser bénévolement le débarras et le nettoyage de l'intérieur du bâtiment, un avenant à la mise à disposition initiale par l'epf Smaf est nécessaire pour cet usage par des tiers.

La commune pourra ensuite préciser les termes de cet usage à travers une convention avec la SAM.

Il s'agit pour le conseil municipal de se prononcer sur le principe de cette mise à disposition pour usage par des tiers

Le Conseil Municipal, ouï cet exposé, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :

- se prononce favorablement pour la mise à disposition pour usage par des tiers de la propriété cadastrée AI 198 sise 2 rue du Plot
- autorise Monsieur le Maire à la signature de l'avenant à la convention de mise à disposition de ce bien qui sera établie par l'epf Smaf
- charge Monsieur le Maire de rédiger une convention d'usage entre l'association « Société des Amis de Marsat » et la commune et lui en autorise la signature

5/ Délibération n°2019- 10

Périscolaire 2018/2019 – Convention pour l'initiation au tennis

Monsieur le Maire rappelle que des activités périscolaires sont mises en place chaque année par la commune, dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) passé avec la CAF et notamment une activité d'initiation au tennis

Il convient de formaliser cette prestation à travers l'établissement d'une convention avec les intervenants.

Association Marsat Tennis Club - Initiation au tennis

Du lundi 18 mars 2019 au lundi 24 juin 2019 inclus
Séance de 16h30 à 17h30 (minimum 6 enfants – maximum 10 enfants)

Séance supplémentaire de 17h30 à 18h30 si le nombre d'enfants est supérieur à 10
Remboursement à l'association Marsat Tennis club du montant des prestations réglées aux intervenants sur la base de 15€/heure

Participation forfaitaire des familles de 1.50€/séance

Monsieur le Maire rappelle que ces activités ne pourront être mises en place que pour un minimum de 6 enfants inscrits.

En cas d'absence de l'intervenant, la séance sera soit rattrapée, soit non réglée à l'intervenant et non facturée aux familles.

Le Conseil Municipal, ouï cet exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- ACCEPTE la mise en place de l'activité « initiation au tennis » pour l'année scolaire 2018/2019 pour un minimum de 6 enfants inscrits
- VALIDE le montant de rémunération des intervenants
- DECIDE d'une participation forfaitaire des familles de 1.50 €/séance
- CHARGE Monsieur le Maire d'établir la convention avec les intervenants concernés et lui en autorise la signature.

6/ Délibération n°2019- 11

Participation citoyenne – Lancement de la démarche

Monsieur le Maire rappelle que le principe de la mise en place dans la commune du dispositif « Participation citoyenne » a été évoqué sans vote lors d'une séance précédente.

Il s'agit aujourd'hui pour le conseil municipal de se prononcer par vote quant au lancement de la démarche.

En cas d'avis favorable du conseil municipal, la procédure pourra être lancée. Ainsi, un protocole de participation citoyenne pourra être signé entre le Maire, le Préfet et le commandant de groupement afin de définir les modalités pratiques et les procédures d'évaluation du dispositif.

Ouï cet exposé, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal :

- EMET un avis favorable au lancement de la démarche
- AUTORISE Monsieur le Maire à tous actes afférents

7/ Délibération n°2019- 12

Représentation théâtrale du 13 avril 2019 – Prix du billet

Monsieur le Maire rappelle aux membres de l'assemblée la représentation théâtrale à la salle polyvalente de Marsat le 13 avril prochain à 20H30.

Cette manifestation organisée par la commune fera l'objet d'une vente de billets dont il convient de définir le prix.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

- DEFINIT le prix du billet pour la représentation de théâtre du 13 avril prochain à 7 € la place (gratuit pour les enfants de – de 12 ans accompagnés)

8/ Délibération n°2019- 13

Autorisation de dépenses d'investissement avant le vote des budgets primitifs

Monsieur le Maire explique que des dépenses d'investissement sont à réaliser avant le vote du budget primitif

Il indique que les textes autorisent les collectivités à y faire face, dans la limite de 25% des crédits de l'année précédente, sous réserve d'y avoir été autorisées par délibération. Le montant définitif des souscriptions est adopté lors du vote des budgets.

Nature et montant des dépenses concernées par la présente délibération

BUDGET COMMUNAL

Mise aux normes éclairage public tranche 1 et 2 – article 2041582

19 886.02 € TTC

BUDGET ANNEXE

Solde marché réseaux rues de la Treille et de la Grande Fontaine – article 2156

57 998.94 € TTC

Le Conseil Municipal, ouï cet exposé, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :

- Autorise avant le vote du Budget Primitif 2019 les dépenses d'investissement ci-dessus énumérées
- Dit que ces dépenses sont gagées par des recettes provenant de l'autofinancement de la section de fonctionnement et reprises au budget primitif 2019 de la commune et du budget annexe de l'eau et l'assainissement

QUESTIONS DIVERSES

CCAS

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la démission de Monsieur Francis Angenot de la Commission Communale d'Action Sociale (CCAS). Il précise que cette démission a été actée par l'assemblée délibérante du CCAS lors de sa dernière réunion et qu'il a été décidé de ne pas procéder au remplacement de Monsieur Angenot en raison du renouvellement proche de l'ensemble de l'assemblée.

Rapport 2019 - CLECT

La Commission Locale des Charges Transférées (CLECT) s'est réunie à plusieurs reprises pour évaluer le coût des charges transférées à la communauté d'agglomération par les communes ou rétrocédées à ces dernières par l'agglomération. Ces travaux ont permis d'établir un rapport qui sera présenté pour approbation aux assemblées des communes membres.

A l'issue de ce processus, le conseil communautaire pourra, sur la base de ce rapport, délibérer sur le montant de l'Attribution de Compensation qui sera versée aux communes à compter de l'exercice 2019. Le rapport CLECT sera adressé à chacun pour étude et le vote inscrit à l'ordre du jour de la prochaine séance du conseil municipal.

Calendrier

Conseil Communautaire : mardi 26 mars 2019 à 18h30 à Ennezat
Conseil Municipal : mardi 19 mars 2019 à 20h (si ordre du jour justifié)
mercredi 10 avril 2019 à 20h

Journée de la Pierre jeudi 28 mars 2019 à l'église sur le thème de « la pierre et le numérique »
Théâtre samedi 13 avril 2019 à 20h30 à la salle polyvalente

Remplacement du réseau syndical rue des Chaneaux – Travaux du SIARR

Monsieur Alain Guilhen, adjoint aux travaux, informe sur les travaux de remplacement du réseau syndical sur le territoire de la commune réalisés par le SIARR.

Les travaux ne sont pas terminés à ce jour. L'ancienne décharge communale ayant servi de plateforme de stockage a été nettoyée, le portail sera installé en fin de travaux.

Conformément à ses compétences, le nettoyage du ruisseau sera pris en charge par le SIARR bien que le chantier ne soit pas à l'origine de sa pollution.

Les blocs de béton constatés sur le site sont en réalité des regards de visite, volontairement surélevés pour être plus facilement repérables.

Exploitation en permaculture d'un terrain communal

Suite à la demande d'un particulier pour l'exploitation d'un terrain communal en permaculture, plusieurs réserves de nature réglementaire avaient été soulevées avant de pouvoir donner suite. Le particulier ne s'étant plus manifesté, aucune suite n'a été apportée.

Décès de Madame Michelle Schottey, Vice-Présidente de RLV, déléguée à la Petite Enfance

Madame Anne Veyland, conseillère municipale, demande à l'assemblée d'avoir une pensée pour Madame Michelle Schottey, Vice-Présidente de RLV déléguée à la Petite Enfance, décédée des suites d'une longue maladie.

Tennis Club de Marsat

Monsieur Jacques Striffling, conseiller municipal, informe que l'achèvement des travaux de réalisation par le Lycée Professionnel Pierre Joël Bonté d'un Club House au Tennis Club de Marsat est prévu à la fin du mois de mai. Il précise que ce travail est de qualité.

Association Marsat Autrement

Monsieur Sauvadet, Président de Marsat Autrement, informe que l'association organise le 12 mars prochain à la salle polyvalente une réunion dans le cadre du grand débat national dont le thème sera « Citoyenneté et Institutions »

Toutes les démarches nécessaires ont été effectuées auprès des services de la Sous-Préfecture de Riom.

Séance levée à 21h

FEUILLE DE CLOTURE DU Conseil Municipal du 19 février 2019

Article R 2121-9 du CGCT : Chaque feuillet clôturant une séance rappelle les numéros d'ordre des délibérations prises et comporte la liste des membres présents avec, en regard, une place pour la signature de chacun d'eux ou, éventuellement, la mention de la cause qui les a empêchés de signer.

1/ Délibération n°2019- 06

FIC 2019 – Demande d'aide financière pour extension et réhabilitation du bâtiment de la mairie

2/ Délibération n°2019- 07

Contrôle des réseaux après travaux rue de la Treille et rue de la grande Fontaine : choix du prestataire

3/ Délibération n°2019- 08

Balayage des voies publiques – Convention avec la Semerap

4/ Délibération n°2019- 09

Epf Smaf : Demande d'avenant à la mise à disposition initiale de la propriété 2 rue du Plot pour usage par des tiers

5/ Délibération n°2019- 10

Périscolaire 2018/2019 – Convention pour l'initiation au tennis

6/ Délibération n°2019- 11

Participation citoyenne – Lancement de la démarche

7/ Délibération n°2019- 12

Représentation théâtrale du 13 avril 2019 – Prix du billet

8/ Délibération n°2019- 13

Autorisation de dépenses d'investissement avant le vote des budgets primitifs

Questions diverses

FEUILLE DE SIGNATURES

Séance du 19 février 2019

NOM Prénom	FONCTION	SIGNATURE
VIGNERON Jacques	Maire	
MEDARD Pierre	1 ^{er} adjoint	
ANNETON Monique	2 ^{ème} adjoint	
GUILHEN Alain	3 ^{ème} adjoint	
GACON Pascale	4 ^{ème} adjoint	
STRIFFLING Jacques	Conseiller municipal	
BARTHELEMY Joëlle	Conseillère municipale	
FATIEN Claude	Conseiller municipal	
ESTAY Marie-Noëlle	Conseillère municipale	
THOUVENIN Baudouin	Conseiller municipal	
VEYLAND Anne	Conseillère municipale	
GROSSHANS Michel	Conseiller municipal	
DUMERY Nathalie	Conseillère municipale	Absente
POULET Bastien	Conseiller municipal	Absent